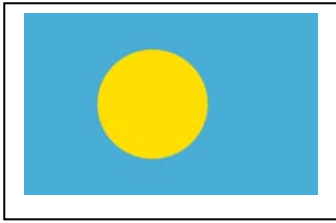


PALAOS



Type de gouvernement
République

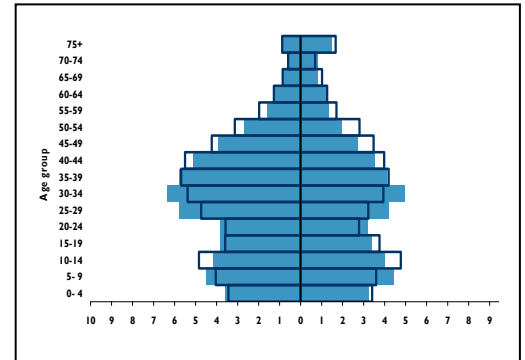
Tableau de bord

Population : 20 000 hab. (2009)
Superficie : 444 km²
Densité : 46 hab. / km²
Capitale : Melekeok

Monnaie : dollar US
PIB / hab. : 8 400 dollars US
Taux de croissance (2007) : 5 %
IDH : 0,864

Taux de natalité	14‰	Taux d'accr. de pop.	6‰
Taux de mortalité	8‰	Taux de mort. inf. (2005)	20‰
Solde migratoire	0	Espérance de vie	69

Données 2009 (sources croisées : CPS, Banque mondiale, Index mundi, OMS, FMI)



Aperçu géographique



La République des Palaos fait partie des îles Carolines. Elle se subdivise en 16 États, dont 10 se partagent l'île principale de Babeldaob où se trouve également la nouvelle capitale, Melekok. Babeldaob est reliée par un pont à l'île de Koror sur laquelle se trouve l'ancienne capitale et plus grande ville du pays, Koror. L'ensemble de l'archipel est composé de plus de 300 îles, la plupart inhabitées, se présentant sous forme de pitons rocheux plus ou moins allongés qui offrent des sites de plongée sous-marine remarquables. Au-delà, se trouvent les îles Kayangel, au nord, et Peleliu et Angaur, au sud. D'autres îles sont plus éloignées encore (Sonsorol, Merir...).

Situation économique

Les quelques 20.000 habitants de l'archipel jouissent d'un revenu par habitant relativement élevé par rapport à celui d'autres États insulaires du Pacifique. L'économie des Palaos repose essentiellement sur la pêche (accords avec le Japon, Taïwan et les Philippines), la conchyliculture, l'agriculture de subsistance et le tourisme. Ce dernier secteur bénéficie aujourd'hui d'excellentes perspectives d'avenir (93 000 visiteurs en 2007). Une situation qui s'explique par des facteurs comme l'expansion du trafic aérien dans le Pacifique et la prospérité croissante des pays de l'Asie de l'Est.

L'archipel doit pourtant faire face à plusieurs défis de développement, communs aux petits États insulaires de la région : une faible superficie et un petit nombre d'habitants ; un isolement encore aggravé par les infrastructures de communication pratiquement inexistantes ; les maladies liées au mode de vie, comme l'obésité et les maladies cardiovasculaires, ainsi que la vulnérabilité aux catastrophes naturelles.

Source : Commission européenne, actualisé le : 03-04-2008

Vers l'indépendance

Les Palaos ont fait partie jusqu'en 1978 des « Territoires sous tutelle des îles du Pacifique » (TTIP), confiés aux États-Unis le 15 septembre 1944 par un mandat des Nations unies. En 1978 et en 1979, par voie de référendum, quatre des six districts formant les TTIP forment un État fédéral qui devient les EFM (États Fédérés de Micronésie), alors que les îles Marshall et les Palaos choisissent une évolution séparée vers l'indépendance. Une première constitution est élaborée dès 1981 et un traité de libre association est signé avec les États-Unis en 1982. Les Palaos accèdent à l'indépendance en 1994 et sont admises aux Nations unies à la fin de la même année. Les États-Unis continuent à assurer leur défense et leur sécurité.

Institutions et vie politique

Le parlement national de la République des Palaos est dénommé *Olbiil Era Kelulau* (OEK) ce qui signifie la « Maison des décisions murmurées ». Ce parlement consiste en deux chambres qui siègent pendant quatre ans. La chambre des délégués comporte seize membres, un pour chaque État des Palaos tandis que le Sénat est composé de neuf sénateurs qui sont élus en fonction de la population de chaque État.

Le pouvoir exécutif des Palaos consiste en un Président, un vice-président et un Conseil des chefs. Le vice-président détient également un portefeuille ministériel.

Le Conseil des chefs est composé de 16 chefs coutumiers, représentant chacun des 16 États. Il conseille le président au sujet du droit coutumier en relation avec la constitution et les lois.

Le pouvoir judiciaire est aux mains d'une Cour suprême qui a sous sa juridiction la cour nationale.

D'après Wikipedia, Palaos



Le Capitole de Melekeok. L'influence des États-Unis...

Les défis à relever

Point névralgique de la biodiversité selon la Convention sur la biodiversité, Palau jouit d'un écosystème unique. Mais en ce qui concerne la préservation de l'environnement, les préoccupations sont nombreuses : pêche illégale à la dynamite, installations inappropriés pour l'élimination des déchets solides à Koror, extraction de sable corallien dans le lagon de Palau. En outre, le réchauffement climatique entraîne l'élévation du niveau des mers. Il s'agit d'une menace environnementale majeure

En 2005, le Président de Palau a pris la direction d'une initiative environnementale régionale baptisée « le Défi de la Micronésie ». Cette initiative vise à placer sous protection environnementale 30 % des eaux côtières et 20 % des forêts d'ici à 2020. Les États fédérés de Micronésie, les îles Marshall, Guam et les Mariannes du Nord se sont également joints à ce défi

Au titre du 10^{ème} Fonds européen de développement (FED), l'UE et Palau ont signé en octobre 2007 un nouveau Document de stratégie pays pour la période 2008–2013. L'aide bénéficiera d'un budget de €2,9 M.

Le partenariat de l'UE avec les Palaos s'est concentré depuis le début sur la couverture des besoins énergétiques de base de la population. Au titre du 10^{ème} FED, la stratégie continuera à donner la priorité au secteur de l'eau et de l'énergie et en particulier aux **énergies renouvelables**. La production d'énergie renouvelable permettra en effet de diversifier les ressources économiques, d'accroître la sécurité de l'approvisionnement énergétique et de renforcer la balance des paiements.

Une Facilité de coopération technique sera par ailleurs créée en vue de financer l'**assistance technique locale ou régionale** nécessaire.

Commission européenne, actualisé le : 03-04-2008

Paysage des îles Chelbacheb (source Wikimedia Commons)

